

Communiqué de presse

## ARCEP

### Le président du Sénat nomme Emmanuel Gabla au collège de l'Arcep

1<sup>er</sup> février 2019



Le président du Sénat, Gérard Larcher, a nommé hier Emmanuel Gabla membre du collège de l'Arcep, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

Ancien élève de l'École polytechnique, diplômé de l'École nationale supérieure des télécommunications (ENST), ingénieur général des mines, Emmanuel Gabla occupe depuis 2016 le poste de chef du service économique près l'ambassade de France en Norvège.

Emmanuel Gabla a démarré sa carrière en 1993 à la direction générale des postes et télécommunications du ministère des PTT qui a préparé la loi de 1996, qui a ouvert le secteur des télécoms à la concurrence. A partir de 1997, il a notamment occupé les postes de conseiller pour les télécoms, la société de l'information, la poste et les aspects industriels du marché intérieur à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, de conseiller technique du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, chargé des télécoms, des postes, de la propriété industrielle et de l'espace, et de chef du service des technologies et de la société de l'information à la Direction générale des entreprises.

Entre 2009 et 2015, Emmanuel Gabla était membre du CSA, puis membre du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies entre 2015 et 2016.

Il succède à Pierre-Jean Benghozi dont le mandat de membre du collège de l'Arcep est arrivé à son terme. L'Arcep salue la précieuse contribution de Pierre-Jean Benghozi aux travaux de l'Autorité.

Le collège de l'Arcep comprend sept membres : Sébastien Soriano (président), Serge Abiteboul, Joëlle Cottenye, Emmanuel Gabla, Monique Liebert-Champagne et Martine Lombard. Le septième membre sera nommé par le Président de la République. Trois d'entre eux, parmi lesquels son président, sont désignés par le Président de la République. Les quatre autres sont respectivement désignés par le président de l'Assemblée Nationale et le président du Sénat. Nommés pour une durée de six ans, les membres du collège de l'Arcep sont irrévocables et non renouvelables

#### **Document associé :**

[L'avis de nomination publié au Journal officiel](#)

[En savoir plus sur le collège de l'Arcep](#)

**A propos de l'Arcep** - L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

---

#### Contact presse

Jean-François Hernandez  
hernandez@arcep.fr  
Tél. : 01 40 47 70 33

#### Suivez l'ARCEP

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)  
 @ARCEP  Facebook  
 LinkedIn  Dailymotion

#### Abonnez-vous

Flux RSS  
Lettre électronique  
Listes de diffusion